

Insee Analyses

Centre-Val de Loire



N° 75

Février 2021

En Centre-Val de Loire, un habitant sur huit vit sous le seuil de pauvreté

En 2018, 328 000 personnes sont en situation de pauvreté monétaire, soit 13,1 % de la population du Centre-Val de Loire. Elles vivent dans un ménage qui dispose de moins de 1 090 euros par mois et par unité de consommation. Les ménages les plus exposés à la pauvreté sont ceux confrontés au chômage, les familles nombreuses et monoparentales, ainsi que les jeunes. Les deux tiers des ressources des plus démunis proviennent du système redistributif et les prestations sociales permettent de réduire de 7 points la part des personnes pauvres dans la région. Les ménages pauvres résident principalement dans les centres urbains des grandes agglomérations et dans les territoires ruraux du sud.

Auteur : Florian Le Goff

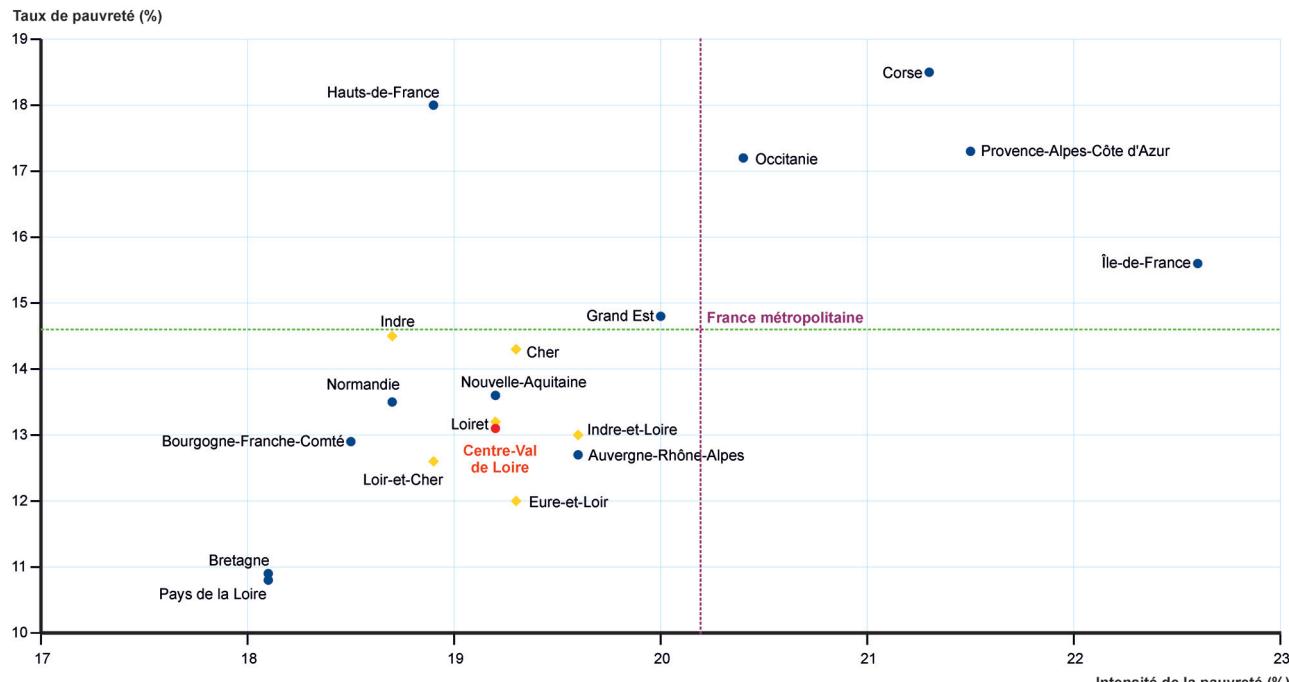
La pauvreté monétaire, relative aux ressources qu'un individu a pour vivre, peut traduire ou résumer de nombreuses facettes des difficultés que rencontre un ménage : moins d'accession à la propriété, absence d'épargne de précaution pour faire face aux imprévus de la vie, mal-logement et

précarité énergétique, moindre accès aux soins, voire exclusion sociale. L'action publique cherche à réduire ces situations de fragilité, en particulier depuis les années 1970 qui ont vu naître l'allocation de logement sociale (1971), l'allocation aux adultes handicapés (1975), l'allocation de

parent isolé (1976) ou l'aide personnalisée au logement (1977). Des plans d'action renouvelés, élargis aux conjoints veufs, chômeurs ou actifs en emploi aux revenus faibles comme le revenu de solidarité active (RSA) généralisé en 2009 et aux personnes âgées visent à réduire la pauvreté en France.

1 Positionnement médian du Centre-Val de Loire en termes de pauvreté et d'intensité de la pauvreté

Taux de pauvreté et intensité de la pauvreté en France métropolitaine en 2018

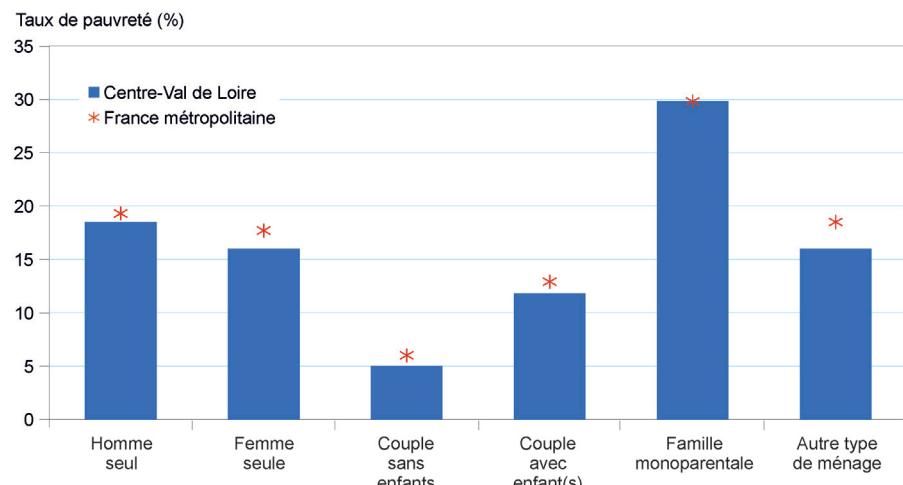


Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSof) 2018

2 Les familles monoparentales particulièrement exposées à la pauvreté

Taux de pauvreté selon le type de ménage en 2018



Note : Pour les femmes seules, le taux de pauvreté en Centre-Val de Loire est de 16,0 % et de 17,7 % en France métropolitaine.

Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSof) 2018

Lancée en septembre 2018, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté vise, parmi ses cinq engagements, l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté, et l'accompagnement de tous vers l'emploi. En réponse aux conséquences sociales de la crise sanitaire en 2020, la stratégie est renforcée de nouvelles mesures afin de prévenir et lutter contre la bascule dans la pauvreté et la grande pauvreté.

328 000 personnes sont en situation de pauvreté monétaire

Fin 2018, en Centre-Val de Loire, 328 000 personnes sont en situation de pauvreté monétaire, avec moins de 1 090 euros pour vivre par mois et par unité de consommation (*définitions*), soit moins de 1 635 euros mensuels pour un couple sans enfant, moins de 1 744 euros pour un adulte et deux jeunes enfants ou moins de 2 507 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. Ainsi, 13,1 % de la population régionale dispose d'un niveau de vie (*définitions*) inférieur à ce seuil. Ce taux de pauvreté (*définitions*) est 1,5 point plus bas que la moyenne nationale et place le Centre-Val de Loire parmi les régions modérément touchées par la pauvreté (*figure 1*). Si cette proportion est stable depuis ces dernières années, la crise économique provoquée par la pandémie de Covid-19 risque de faire glisser certains ménages dans la pauvreté.

Dans la région, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 880 euros mensuels et par unité de consommation. L'intensité de la pauvreté (*définitions*), qui mesure l'écart entre le seuil de pauvreté et le niveau de vie médian des ménages pauvres, s'établit à 19,2 % dans la région contre 20,2 % au niveau national.

Chômeurs, familles monoparentales et jeunes plus exposés à la pauvreté

En Centre-Val de Loire, pour 30 000 ménages,

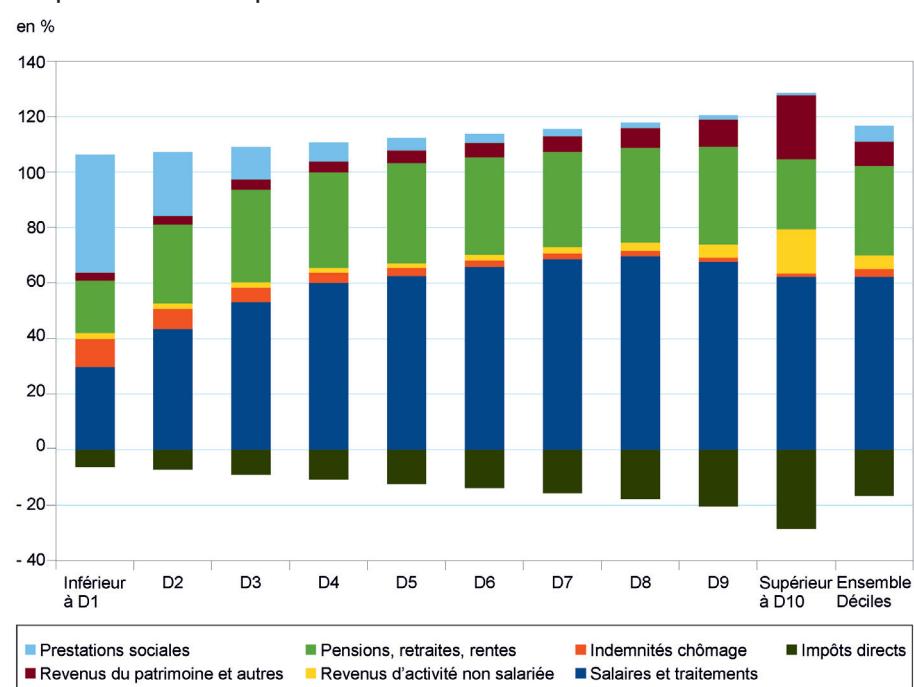
salaire constitue la principale source de revenus déclarés sont pauvres. Il s'agit du taux le plus faible, parmi les différents types de revenus principaux (revenus d'activités salariés ou non salariés, indemnités de chômage, pensions de retraites, revenus du patrimoine, etc.). Pour les revenus d'activité non salariée, le taux de pauvreté s'élève à 16 %. L'écart de six points par rapport aux revenus salariés traduit une précarité plus fréquente pour les non salariés. La pauvreté monétaire des ménages en emploi est aussi reliée au nombre de personnes travaillant dans le ménage : un seul emploi et donc un seul salaire peut fragiliser la situation, notamment pour les familles nombreuses. Elle est également liée à la précarité de l'emploi (alternance de périodes d'emploi et de chômage, temps partiel, salaire horaire bas, etc.), le salaire perçu peut alors être très faible. Ces deux configurations peuvent de plus se cumuler.

Enfin, les retraités sont moins souvent exposés à la pauvreté : 10 % des personnes appartenant à un ménage dont les pensions de retraites sont les revenus principaux vivent sous le seuil de pauvreté.

Comme au niveau national, les familles monoparentales sont plus touchées par la pauvreté : 30 % d'entre elles vivent sous ce seuil (*figure 2*). Disposer d'un seul revenu, pour une activité souvent à temps partiel fragilise en effet la situation de l'ensemble du ménage : 21 % des actifs occupés de ces familles n'ont pas une activité à temps complet, contre 15 % pour l'ensemble des personnes en emploi. De même, les familles nombreuses ont un risque accru de pauvreté monétaire.

3 Les prestations sociales représentent 42 % des revenus des 10 % de personnes les plus modestes

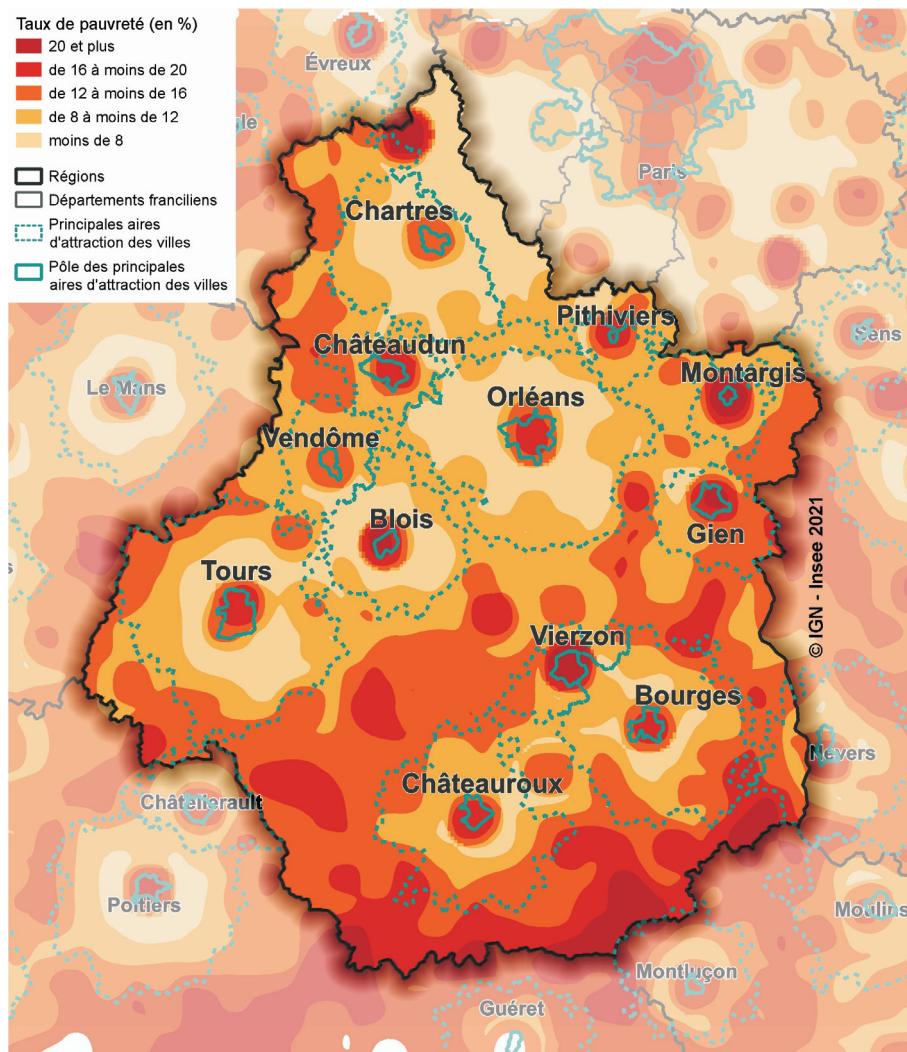
Composition du revenu disponible selon la tranche de niveau de vie en Centre-Val de Loire en 2018



Champ : Centre-Val de Loire, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSof) 2018

4 Les grandes agglomérations et le sud rural de la région concentrent les situations de pauvreté



Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu disponible est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSofi) 2018

À ressources égales, ces familles doivent en effet faire vivre davantage de personnes. En outre, les parents de ces familles sont moins nombreux à avoir chacun un emploi : si 97 % des parents des couples avec un ou deux enfants ont un emploi ou en recherchent un, ils ne sont que 85 % pour les familles avec quatre enfants et 75 % à partir de cinq enfants. A contrario, les couples sans enfant, disposant souvent de deux salaires, sont peu concernés par la pauvreté monétaire.

Parmi les personnes seules, les hommes sont proportionnellement plus touchés (18,5 %) que les femmes (16,0 %) par la pauvreté. Les hommes sont en effet surreprésentés parmi les jeunes vivant seuls quand les femmes le sont parmi les personnes âgées vivant seules du fait de leur espérance de vie supérieure. Les jeunes adultes, fiscalement indépendants du foyer parental, sont plus exposés à la précarité que leurs aînés, dans la région comme au niveau national. Souvent jeunes étudiants ou à la recherche d'un emploi, 21,4 % des ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 30 ans disposent de revenus inférieurs au seuil

de pauvreté. Certains d'entre eux peuvent toutefois bénéficier de ressources en nature n'entrant pas dans les bases fiscales comme des bourses non imposables ou des transferts directs provenant de leurs parents (paiement du loyer, pension alimentaire non déclarée, argent de poche, etc.). Au-delà de 30 ans, la pauvreté décroît avec l'âge jusqu'à 80 ans où elle s'élève à nouveau.

Les prestations sociales soutiennent les revenus les plus bas et limitent la pauvreté monétaire

En Centre-Val de Loire, les 10 % des ménages les plus modestes vivent avec moins de 970 euros par mois et par unité de consommation. Ces ménages sont plutôt jeunes et souvent confrontés au chômage. Les prestations sociales représentent leur principale source de revenus avec 42,4 % du revenu disponible contre 5,5 % pour l'ensemble des ménages. Leurs revenus d'activité constituent, en moyenne, le tiers de leur revenu disponible contre les deux tiers pour l'ensemble des ménages et la part des indemnités chômage

(10,1 %) atteint le triple de la moyenne régionale (*figure 3*). L'ensemble des revenus de transferts (prestations sociales, allocations chômage et pensions) constitue ainsi les deux tiers du revenu disponible des plus modestes. Le système redistributif joue donc, pour eux, un rôle essentiel.

Parmi les revenus de redistribution, les prestations sociales réduisent, à elles seules, de 7 points la part des personnes pauvres : sans cet effet, le taux de pauvreté s'élèverait à 19,7 % dans la région. En particulier, les taux de pauvreté des familles nombreuses et des familles monoparentales atteindraient respectivement 40,8 % et 45,4 %, au lieu de 25,1 % et 29,8 %.

La part des salaires dans le revenu augmente avec le niveau de vie jusqu'au 8^e décile, et décroît au-delà, au profit des revenus du patrimoine et des activités non salariées. Pour les 10 % des ménages les plus aisés, le patrimoine a en moyenne une forte influence (23 % du revenu), et les salaires ne représentent que 60 % du revenu disponible.

Des ménages pauvres plus présents dans les territoires ruraux et dans les quartiers prioritaires des grandes agglomérations

Les grandes agglomérations de la région, Orléans, Tours, Blois, Bourges ou Châteauroux, concentrent dans leur pôle urbain la majorité des ménages en situation de pauvreté (*figure 4*). Ces ménages vivent en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 sur des critères de revenu par habitant. Ainsi, 5 % des ménages vivent dans les QPV mais 18 % des ménages y sont pauvres. À l'inverse des zones moins densément peuplées, la population pauvre y est plus jeune, souvent touchée par le chômage, et davantage bénéficiaire de prestations sociales (familles nombreuses et/ou monoparentales). Le taux de pauvreté peut dépasser 50 % dans les QPV de Gien ou de Tours. Dans les couronnes de ces agglomérations, la périurbanisation a attiré des familles d'actifs avec enfants. La pauvreté y est donc moins présente.

Les franges franciliennes au nord de la région présentent deux situations contrastées : l'attractivité des emplois en Île-de-France où les salaires sont plus élevés, particulièrement à Paris, limite l'importance de la pauvreté en particulier dans le nord de l'Eure-et-Loir. Mais le nord du Loiret, notamment Pithiviers et Montargis, est moins relié à la métropole parisienne et s'avère davantage confronté à la pauvreté.

Les territoires à faible densité de population du sud régional abritent une forte part de population pauvre : le taux de pauvreté y atteint 14,3 % dans le Cher et 14,5 % dans l'Indre. Les personnes âgées vivant souvent seules y sont surreprésentées. La part des minima sociaux, dont l'allocation de solidarité aux personnes âgées, y est plus élevée qu'ailleurs.

Encadré

Un taux de pauvreté stable en France métropolitaine jusqu'à la crise liée à la pandémie

D'après l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS), au cours des vingt dernières années, le taux de pauvreté en France métropolitaine a atteint son minimum en 2004, à 12,7 %. Il est ensuite remonté en 2005 et 2007, puis plus fortement après la crise économique de 2008. Après une période de stabilisation entre 2014 et 2017 autour de 14,0 % (*figure 5*), le taux de pauvreté monétaire a augmenté de 0,7 point en 2018, en raison notamment de la baisse des allocations logement. Ce taux diminuerait de 0,3 point pour s'établir à 14,5 % en 2019, principalement en raison de la hausse de la prime d'activité.

La crise économique provoquée par la pandémie de Covid-19 risque de faire glisser certains ménages dans la pauvreté. Le taux de pauvreté devrait donc augmenter au niveau national comme en Centre-Val de Loire. Ainsi, en mai 2020, un quart des ménages en France ont déclaré que leur situation financière s'est dégradée. Cette proportion est d'autant plus élevée que le niveau de vie du ménage était initialement bas. De même, le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) a progressé en novembre 2020 de près de 10 % en Centre-Val de Loire (+ 8,3 % en France) par rapport à son niveau d'avant-crise.◆

5 Évolution du taux de pauvreté en France métropolitaine entre 2014 et 2019

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 simulé |
|------------------|------|------|------|------|------|----------------|
| Taux de pauvreté | 14,0 | 14,2 | 14,0 | 14,1 | 14,8 | 14,5 |

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2018, modèle Ines 2019

Sources

Les données du fichier localisé social et fiscal (Filosofi) proviennent du rapprochement :

- des données fiscales : les déclarations de revenus des personnes physiques, la taxe d'habitation et le fichier d'imposition des personnes fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) ;
- des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations : la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

L'information sur le revenu déclaré des ménages fiscaux permet de reconstituer leur revenu disponible, c'est-à-dire après la prise en compte des impôts ainsi que des prestations sociales et des revenus financiers non déclarés, à différents niveaux territoriaux.

L'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) s'appuie sur un échantillon de ménages de France métropolitaine (50 300 en 2018) et permet de suivre l'évolution du niveau de vie et des inégalités au niveau national. De par leur nature et leur méthodologie, ERFS et Filosofi peuvent donner des taux de pauvreté différents.

Définitions

Revenu disponible : le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Niveau de vie : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'**unités de consommation** (UC). Il est donc le même pour tous les individus d'un ménage. Les UC sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Pauvreté monétaire : un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. Le seuil à 60 % du niveau de vie médian est privilégié en Europe. Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil.

Intensité de la pauvreté : l'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Formellement, il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Principale source de revenus déclarés : La principale source de revenus déclarés permet d'identifier une catégorie sociale dominante dans le ménage en prenant le type de revenu qui représente la part la plus importante du revenu total déclaré par le ménage à l'administration fiscale. L'origine principale des revenus distingue six catégories : salaires et traitements hors indemnités de chômage, indemnités de chômage, revenus d'activités non salariées, pensions de retraites, revenus du patrimoine et revenus déclarés négatifs ou nuls. Les prestations sociales ne constituent pas un revenu déclaré à l'administration fiscale, aussi elles ne sont pas prises en compte ici.

Insee Centre-Val de Loire
131 rue du faubourg Bannier
45034 Orléans Cedex 1

Directrice de la publication :
Yvonne Péro

Chef de service :
Vincent Bernard

Chef de projets :
Vincent Bernard

Rédactrice en chef :
Muriel Auzanneau

Relations médias :
medias-centre@insee.fr

ISSN 2262 - 5828
© Insee 2021

Bibliographie

- [Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages, Insee Première, n°1822, octobre 2020.](#)
- [70 % des personnes pauvres en 2016 le restent l'année suivante, une persistance en hausse depuis 2008, Insee Focus n°208, octobre 2020.](#)
- [Rapport sur la pauvreté en France 2020-2021, Observatoire des inégalités.](#)
- [Quarante ans d'inégalités de niveau de vie et de redistribution en France \(1975-2016\), France, portrait social 2019, novembre 2019.](#)
- [En Centre-Val de Loire, la pauvreté plus répandue dans les pôles urbains et les territoires isolés, Insee Analyse Centre-Val de Loire n°14, juin 2015.](#)

